

D'une idée reçue

« l'école n'assure plus la mobilité des immigrés et de leurs enfants »

Smâïn LAACHER *

L'éducation qui, dès l'enfance, forme à la vertu, et qui inspire aux hommes le désir passionné de devenir des citoyens accomplis en les rendant à la fois capables de commander et d'obéir conformément à la justice. Platon, *Les Lois*

C'est parce qu'on lui prête beaucoup de vertus, dans la constitution de l'identité nationale notamment, que l'école devient l'objet de discours qui tournent le dos à toute la « production d'une connaissance scientifique sur la complexité des trajectoires scolaires ». Quand ces discours se saisissent de l'école, c'est moins pour montrer son échec dans son rôle d'ascenseur social que pour précisément le cacher derrière un « foulard islamique ».

* Sociologue, Centre d'études des mouvements sociaux (CNRS-EHESS)

Il n'est pas difficile de comprendre et d'admettre l'importance que revêt l'institution scolaire dans la vie de la nation et des individus. En France, l'école a toujours été cet espace perçu et désigné comme *sacré*, au sein duquel se construisent, se transmettent et se maintiennent à la fois la langue, le savoir, la culture et l'identité nationale. L'institution scolaire, plus qu'aucune autre, transmet et préserve le fil invisible qui relie les individus et les groupes les uns aux autres, les parties au Tout, rend possible une société et la croyance en une commune collectivité. Jamais autant qu'aujourd'hui l'immigration, les familles immigrées, l'école, l'ordre social et la nation n'ont été aussi étroitement associés et cette association n'a jamais suscité une aussi grande inquiétude de la part de l'État et de la société. L'apparition fortement médiatisée du « foulard islamique » au début des années quatre-vingt-dix et les débats qu'il a suscités sur « l'école, la religion et la laïcité » ne sont, finalement, qu'une préoccupation supplémentaire de la société française avec certains de ses élèves et certaines populations immigrées ou issues de l'immigration. Cette préoccupation relativement nouvelle n'avait pas, et n'a toujours pas pour objet de réfléchir (et d'agir) sur les effets scolaires de la position sociale dominée des immigrés et de leurs enfants. Le thème du « foulard islamique » a

suscité de nombreuses controverses passionnées, plutôt sur les difficultés de *définir* culturellement et religieusement l'avenir de ces populations dans la nation. À l'évidence, la production d'une connaissance scientifique sur la complexité des trajectoires scolaires, le rapport à l'école selon l'histoire migratoire et familiale, et les effets socialement bénéfiques d'une scolarité longue, a trop souvent été minimisée, reléguée au second plan ou bien jugée trop savante, parce que moins spectaculaire, moins médiatique et finalement moins symboliquement gratifiante que les discours populistes et misérabilistes ayant pour seul trait commun leur *vision impressionniste*. Ce qui est privilégié dans ce domaine de recherche, c'est bien plutôt le «récit biographique», le témoignage indigné) l'entretien, la monographie ou le rapport d'expert.

Il faut se tourner vers les appareils statistiques officiels comme celui de la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'Éducation nationale pour avoir une idée nettement moins idéologique des parcours scolaires et de la réalité de l'échec et de la réussite scolaire des enfants d'immigrés. Ainsi, d'après une étude du ministère de l'Éducation nationale sur la situation scolaire, en 2002, d'un panel de 16 701 élèves entrés en sixième en 1995 (Yaël Brinbaum) Annick Kieffer, « D'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées: ambition et persévérance », revue *Education et Formation*, n° 72, septembre 2005), 27 % des enfants d'immigrés avaient réussi à préparer un baccalauréat général, contre 40 % d'élèves issus de familles non-immigrées. Mais, et c'est l'apport principal de cette étude, si on regarde les performances et les ambitions scolaires à situation sociale et familiale comparable, les enfants d'immigrés sont plus nombreux que les enfants de parents français à préparer un tel examen. Prenons un exemple. Dans le cas d'une famille de deux enfants, dont le père est un ouvrier qualifié et la mère inactive mais tous les deux pourvus d'un CAP, les élèves dont les parents sont maghrébins ont, selon les auteurs de l'étude, 26 % de chances d'entrer dans un

lycée général contre 20,7 % pour les enfants de parents français. La situation est encore plus favorable pour les élèves d'Asie du Sud-Est puisque leur pourcentage s'élève à 37,6 %. Pour les enfants de parents turcs par contre, les chances d'entrer dans un lycée général chutent significativement (12,7 %). Quant aux élèves de parents étrangers originaires d'Afrique noire, ils ont des chances comparables aux

enfants de parents français d'accéder à un lycée d'enseignement général. Pour mieux saisir les disparités et les différences entre les académies et les régions, les enquêtes nationales peuvent être très utilement complétées par des études à portée géographique plus limitée. Prenons deux exemples pour étayer notre proposition, la « ségrégation » scolaire et la réussite des filles. Une étude menée par Georges Felouzis avec la collaboration de Françoise Liot et Joëlle Perroton (*L'Apartheid scolaire*, 2005), dans la région de Bordeaux, montre l'ampleur des ségrégations ethniques au sein de l'école. Cette recherche a porté sur la répartition des 144 000 collégiens de l'académie de

Bordeaux. La distribution des élèves selon l'origine sociale et nationale est très inégalitaire: dans certains établissements, près d'un élève sur deux a un prénom qui indique « une origine étrangère ». Ces inégalités sont davantage renforcées, ou encore plus flagrantes, lorsque le prénom a une « consonance » maghrébine, turque ou d'Afrique noire: seulement 10 % des collèves scolarisent 40 % du total des élèves « présumés » issus de ces trois groupes. À l'autre bout de l'espace scolaire, seul un quart des collèves scolarisent chacun moins de 1 % de ces élèves étrangers et/ou d'origine étrangère. Deux causes principales expliquent cette situation. La première raison est la ségrégation de l'espace: il existe aujourd'hui en France des territoires pour immigrés ou des territoires d'immigrés où se cumulent et se concentrent les effets de la pauvreté économique, une crise du logement, un chômage massif, l'inexistence ou la faiblesse des revenus. La seconde raison est liée aux stratégies de contournement de la « carte scolaire » de la part de familles qui en ont les possibilités financières et sociales, et la « fuite » vers les établis-



sements scolaires privés. Il n'est pas difficile, dans ces conditions, d'imaginer les conséquences de telles concentrations sur le niveau scolaire et l'avenir social de ces élèves. On peut légitimement s'interroger sur le décalage, au moins dans ce type de configuration, entre le discours républicain sur l'égalité des chances et la réalité sociale et scolaire des établissements les plus guettoisés.

Venons-en maintenant à notre second exemple, celui de la réussite scolaire des filles immigrées ou issues de l'immigration. D'après une étude (*L'Institution scolaire et ses miracles*, 2005) que nous avons nous-mêmes réalisée sur les différences de réussite au baccalauréat selon le sexe et la nationalité (français et « étrangers ») dans la région de l'Ile-de-France, les effectifs des étrangers restent trop faibles, statistiquement, pour autoriser quelque hypothèse sur une prétendue réussite des filles supérieure à celle des garçons, encore moins à en tirer des conclusions sociologiques ou psychosociologiques (« la volonté d'émancipation des filles », etc.). Il est préférable de s'interroger sur l'articulation entre choix et orientation des sections d'enseignement pour les filles, afin de préciser les différences dans les résultats à l'examen du baccalauréat. On sait que pour les élèves français, la profession et catégorie sociale (PCS) des parents et le sexe sont des facteurs discriminants, localement et nationalement. Il en va quelque peu différemment pour les étrangers. Pour ces derniers, ce sont la PCS et la série et non le sexe qui sont déterminants dans la prolongation de leur scolarité. Dans la catégorie étrangère, les différences dans le taux d'accès au bac entre filles et garçons ne renvoient pas à une opposition entre des volontés différentes de réussir scolairement. Aux uns, les garçons, une indocilité aux contraintes scolaires ; aux autres, les filles, une lucidité extraordinaire, prêtant à l'école une capacité d'émancipation non moins extraordinaire. Dans la configuration que nous examinons ici, on peut raisonnablement prêter, en gros, les mêmes intentions aux uns et aux autres : tenir et se maintenir le plus longtemps à l'école, afin de ne pas en sortir désarmé. Plus encore, l'école aura indéniablement suscité pour beaucoup une volonté de mobilité sociale. La preuve en réside dans le refus explicite de faire le même « métier » que le père ou la mère, quand cette dernière en possède un ou en a exercé un. Les secteurs traditionnellement « réservés » aux immigrés, comme l'hôtellerie, l'industrie,

la restauration, le bâtiment, les services aux particuliers, sont marqués par la disqualification et le rejet. Ce sont plutôt les métiers du commerce et de l'administration qui attirent les enfants d'immigrés.

On peut comprendre que sur fond de violence dans les banlieues (violence imputée généralement aux garçons), la question de l'échec scolaire s'est déplacée vers celle, plus socialement valorisante, de la réussite scolaire des immigrés et plus particulièrement celle des filles. Mais bien plus que cette différence, la recherche et la compréhension des effets sociaux et scolaires différentiels entre enseignement général et technique paraît beaucoup plus pertinente. Car cette différence est particulièrement marquante. Elle renvoie à une expérience scolaire et à ses conditions d'acquisition, ainsi qu'à l'existence d'un système d'expectation, en grande partie déterminé par cette même expérience. On peut penser que pour les filles et les garçons, différemment bien entendu, et probablement plus fortement pour les bacheliers de l'enseignement général, l'école aura produit des effets sociaux et symboliques sur les familles et leurs enfants et devancé, sinon fortement contribué, à redéfinir le modèle d'excellence parentale. Ce afin d'introduire un nouveau droit des personnes, moins fondé sur un droit jugé naturel, celui lié au sexe et à l'âge.

Ce texte est extrait de l'ouvrage de Smâïn LAACHER intitulé "L'immigration", Ed. Cavalier Bleu, Collection Idées Reçues, 2006 (p.109 à 114). Nous le publions avec l'aimable autorisation de l'auteur.